



Lille, le 24 mai 2016

Syndicat National de l'Éducation Physique  
Fédération Syndicale Unitaire  
Académie de LILLE

### **Déclaration du SNEP-FSU CAPA EPS du 24 mai 2016**

L'actualité du moment se focalise sur la contestation de la Loi Travail, après plus de deux mois de mobilisation des salariés, des jeunes, des privés d'emploi et des retraités, la mobilisation se poursuit et s'amplifie. Cette semaine, le développement d'actions, de grèves dans de nombreux secteurs et de blocages pour obtenir le retrait cette loi et l'obtention de nouveaux droits, montre que la détermination reste intacte. L'opinion publique reste massivement opposée à cette loi Travail et à l'utilisation autoritaire du 49.3 par le gouvernement. Le gouvernement doit choisir le dialogue avec les organisations qui luttent pour le retrait de ce projet de loi, plutôt que la force et écouter les revendications qu'elles portent. C'est pourquoi les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse, UNEF et UNL en appellent solennellement au Président de la République.

La réforme du collège ainsi que les nouveaux programmes font un sort particulier à l'EPS. Affublé de programmes vides de sens, exclue du brevet de toute évaluation en actes des contenus spécifiques de l'EPS, c'est un affaiblissement considérable de notre discipline que réalise la ministre. Il est encore temps de revenir à la raison. Pour l'évaluation, les inspecteurs sont en incapacité de nous expliquer aujourd'hui comment se dérouleront certaines évaluations alors que celles-ci devront être prêtes pour la rentrée de septembre ! C'est une impréparation sans nom qui laisserait une grande place aux interprétations locales dont on sait par avance qu'elles engendreront davantage d'inégalités entre les élèves, aggraveront les conditions de travail des personnels, mettront en concurrence personnels, disciplines et établissements. Nous continuerons de faire signer notre appel pour demander le retour d'une épreuve pratique d'EPS au DNB.

Dès son annonce, les élus du SNEP-FSU se sont insurgés sur la réforme des collèges. Nous continuons de dénoncer cette réforme, notamment en raison de ses incidences sur les postes. En effet, cette année, 12 mesures de carte scolaire sur 13 touchent les collèges. Qu'en sera-t-il l'an prochain quand la manne de la dotation complémentaire servira de variable d'ajustement ?

#### **Concernant la CAPA de ce jour :**

Nous nous satisfaisons de la mise à disposition d'un fichier « Education Prioritaire » sur lequel nous pouvons travailler efficacement en amont....

Cette CAPA administre un certain nombre de sujets très importants pour les carrières des enseignants d'EPS, les mesures tant attendues de revalorisation du métier d'enseignant d'EPS ne peuvent se satisfaire de ratios qui restent encore nettement insuffisants comme ceux de la hors classe et demandent une vraie réflexion sur la rémunération des enseignants au regard de leurs niveaux d'études, de leurs qualifications et de leurs diplômes.

Nous ne pouvons-nous satisfaire de la revalorisation salariale prévue, augmentant le Point d'Indice de 0.6% cette année et de la même valeur l'année suivante, alors que ce même point d'indice a été gelé depuis 2010, ce qui ne permettra pas de rattraper le retard accumulé.

Les enseignants d'EPS restent les seuls du second degré à 20 heures, alors qu'ils subissent massivement une détérioration de leur santé liée à l'exercice de leur métier. Si aujourd'hui, enseigner est un métier difficile, dans le cadre d'une carrière qui s'allonge, enseigner l'EPS l'est d'autant plus. Pourtant le nombre de postes adaptés pour permettre aux enseignants qui rencontrent des difficultés de santé reste très insuffisant. Il est urgent de modifier le mode d'attribution de ce type de poste. En effet nous pensons que les postes adaptés devraient être attribués en fonction des besoins des personnels et non pas en fonction des moyens que l'administration attribue pour les PACD et PALD.

La pénibilité accrue de l'exercice du métier, l'allongement des carrières sont autant d'indicateurs d'une dévalorisation de la place sociale qu'occupent les enseignants et particulièrement les enseignants d'EPS, qui tentent pourtant de répondre aux exigences d'un service public garant de la réussite de tous les élèves.

Sur ce dossier des congés de formation professionnelle, nous constatons que le nombre de demandeurs reste faible par rapports aux années antérieures :: 2012 / 55 candidatures – 2013 / 41 candidatures – 2014 / 34 candidatures et 2015 / 21 candidatures et 2016 / 21. Pour la 4<sup>ème</sup> année, les modalités de candidatures uniquement par internet sont une des conséquences en terme du nombre d'inscription. Le circuit de communication au sein des établissements ne nous apparait pas encore suffisamment efficace.

Concernant le cadrage d'harmonisation défini dans la circulaire de notation administrative, nous sommes toujours insatisfaits de la procédure utilisée. En effet le seul fait qu'une sortie des limites de l'augmentation de la note (plus de 1 point avant 39 et plus de 0,2 point au-delà de 39) soit assujettie à la rédaction d'un rapport, limite de fait les propositions des chefs d'établissements et n'engage pas les collègues à demander une réelle révision de leur note.

Concernant la classe exceptionnelle des Chargés d'Enseignement, le SNEP-FSU continue de revendiquer le raccourcissement de la durée de passage des 2 derniers échelons de la Classe Exceptionnelle afin que les plus âgés de nos collègues dans ce grade aient une réelle perspective de pouvoir terminer leur carrière aux indices 741 ou 783.

Concernant le dossier de la Hors Classe, nous demandons l'intégration de la hors classe dans la grille indiciaire et qu'il n'y ait pas deux grades sous la forme d'un 12<sup>ème</sup> échelon, mais dans un premier temps nous réclamons l'augmentation du ratio. Nous ne croyons pas à la nécessaire concurrence entre les collègues pour faire mieux leur travail au quotidien. Les collègues ont besoin de collectif, de solidarité et non de concurrence, il est temps de passer à un rythme unique qui ne semble d'ailleurs pas poser problème dans de nombreux autres corps.

Nous nous félicitons de nouveau des modalités de calcul du barème qui permet de promouvoir en priorité les 11èmes échelons et qui laisse moins la place à l'arbitraire dans le classement des collègues.

Nous rappelons notre mandat qui est de faire accéder tous les collègues d'EPS à la Hors Classe avant de faire valoir leur droit à retraite, en sachant que pour bénéficier de cette promotion de grade, il faut effectuer au moins 6 mois avant de liquider ses droits à pension.

Par ailleurs, à l'étude des documents fournis pour la hors-classe, nous attirons votre attention sur les retards d'Inspection qui (plus de 6 ans) concernent de nombreux collègues : 6 onzièmes échelons / 25 enseignants (soit 24%) - 54 dixièmes échelons / 160 enseignants (soit 33,75%) – 90 neuvièmes échelons / 274 enseignants (32,85%) – 89 huitièmes échelons / 313 enseignants (28,43%) – 80 septièmes échelons / 185 enseignants (43,24%).

Par ailleurs, à l'étude des documents, 4 collègues n'ont jamais été inspectés dont 2 pour lesquels nous avons déjà soulevés le fait en 2014 et en 2015.

Nous vous remercions pour les documents fournis en amont de cette CAPA et les renseignements que vos services nous ont communiqués régulièrement. Le groupe de travail prévu en amont de cette CAPA a également permis de travailler plus efficacement.

Les commissaires paritaires académiques des professeurs d'EPS  
et des Chargés d'Enseignement d'EPS de l'Académie de Lille